



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0409

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Comité syndical du syndicat mixte du Bordelan - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales**

**Rapporteur : Monsieur le Président Bernard**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 25 janvier 2021****Délibération n° 2021-0409**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Comité syndical du syndicat mixte du Bordelan - Désignation de représentants du Conseil**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le syndicat mixte du Bordelan est un syndicat mixte ouvert créé par arrêté préfectoral du 29 janvier 1997.

Il a pour objet de concevoir, programmer, réaliser ou faire réaliser tous travaux et aménagements concourant à la mise en valeur du site du Bordelan, situé sur la Commune d'Anse, dont la création, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation du port fluvial de tourisme.

Le dossier de création de zone d'aménagement concerté (ZAC) a été approuvé en 2013 et confié à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) en 2016 sous forme d'une concession d'aménagement. Il prévoit sur 64 ha :

- un port de plaisance, un pôle de vie et un port à sec,
- un pôle d'activités,
- un pôle d'hébergement de loisirs et d'habitat permanent nécessaire sur le pôle portuaire,
- des espaces naturels.

Le projet est estimé à plus de 30 M€.

Situé à proximité immédiate du nord de l'agglomération, le projet rassemble plusieurs enjeux pour la Métropole de Lyon :

- loisirs de proximité avec un port de plaisance et un grand espace naturel et de loisirs qui s'adresseront largement aux habitants de la Métropole,
- économique avec l'aménagement d'une zone d'activités répondant aux secteurs logistiques et industriels qui pourra contribuer demain au développement économique métropolitain.

Par délibération du Conseil n° 2015-0487 du 6 juillet 2015, la Métropole a adhéré au syndicat mixte du Bordelan.

**II - Modalités de représentation**

Le comité syndical est, actuellement, composé de 18 membres :

- le Département du Rhône est représenté par 6 délégués titulaires et 3 suppléants,
- la Métropole est représentée par 1 délégué titulaire et 1 suppléant,
- la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône est représentée par 4 délégués titulaires et 2 suppléants,
- la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est représentée par 7 délégués titulaires et 4 suppléants.

Par délibération du Conseil n° 2020-0070 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné monsieur Gilbert-Luc Devinaz en tant que titulaire et monsieur Pascal David en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du syndicat mixte du Bordelan.

Le représentant titulaire de la Métropole est membre du bureau exécutif et participe au vote des décisions relevant dudit bureau. Aussi, suite à l'élection de monsieur Gilbert-Luc Devinaz en tant que Sénateur et de sa position sein du bureau du syndicat, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Métropole au sein du comité syndical du syndicat mixte du Bordelan ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** M. Pascal DAVID en tant que titulaire et M. Gilbert-Luc DEVINAZ en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du syndicat mixte du Bordelan.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.**